

CSN



A l'attention du directeur de l'information:

Labatt : vote de grève à 93,6 %

MONTREAL, le 8 juin /CNW Telbec/ - C'est par une majorité sans équivoque que les syndiqué-es de la Brasserie Labatt ont voté massivement cet avant-midi, par scrutin secret, pour le recours à des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée, au moment jugé opportun. Ce faisant, ils ont clairement indiqué à l'employeur qu'ils rejetaient ses offres déposées le 5 juin, du revers de la main.

La très grande majorité des 950 salarié-es de Labatt qui n'étaient pas au travail, ont tenu à participer à cette assemblée générale spéciale. Sur un total de 622 votants, 582 se sont prononcés en faveur d'une grève éventuelle et 39 contre, soit une proportion de 93,6 %. Un seul vote a été annulé. Le résultat a été accueilli par des acclamations et des cris de solidarité. "Si Labatt ne veut pas négocier, nous allons être au rendez-vous", a lancé un porte-parole syndical.

Le syndicat, affilié à la Fédération du commerce de la CSN, reproche à la brasserie de mettre en danger les emplois d'une centaine de personnes affectées notamment aux activités d'entreposage et de transport. Selon le syndicat, l'employeur désire affaiblir la clause protégeant les emplois des membres afin de pouvoir confier leurs tâches à des sous-traitants. A l'opposé, les syndiqué-es veulent renforcer cette clause.

Les travailleurs réclament également que l'accès à des postes réguliers soit facilité pour des salarié-es qui ont un statut d'employé temporaire. Présentement, certains d'entre eux, qui cumulent une quinzaine d'années d'ancienneté, n'ont toujours pas accès à la permanence.

Les syndiqués réclament d'autre part une bonification de leur régime de retraite et des augmentations salariales de 5 % par année, pour une convention collective d'une durée de trois ans.

Jusqu'à présent, la majorité des demandes syndicales ont été refusées par l'employeur. En ce qui concerne le salaire et le régime de retraite, aucune réponse n'a encore été transmise aux employés.

La convention collective est échue depuis décembre 2002. Les négociations ont commencé le 12 mai. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN) est accrédité depuis le 28 février dernier.